



**Horaires d'ouverture du
secrétariat de Mairie :**

Tous les matins
du lundi au jeudi
de 8h30 à 12h.

Le vendredi de 8h30 à 12h
et de 13h30 à 17h15

Tél : 02.98.68.53.65.

Fax : 02.98.68.56.55.

Mail :

mairie.plougar@wanadoo.fr

Site internet :

www.plougar.fr

**En cas de besoin, vous
pouvez contacter :**

Madame MINGAM Marie-
Françoise : 06.10.81.25.69

Monsieur HERRY Pascal :
06.59.53.64.48.

Monsieur LE BORGNE
Laurent : 06.60.54.70.04.

Monsieur LE NAN
Dominique :
02.98.68.57.62.

Numéros utiles :



Déchetterie de Bodilis :

02.98.68.99.99.

Déchetterie de

Plougourvest :

02.98.29.59.14.

Médecin de garde : 15

Pharmacie de garde : 3237

Pompiers :

18 – portable 112

Gendarmerie : 17

ELECTIONS

▪ **Note à l'attention des électeurs :**

- Les dimanche 23 et 30 mars 2014, vous allez élire **15 conseillers municipaux** sur la commune de Plougar. Ils seront élus pour 6 ans. Les conseillers municipaux gèrent la commune et élisent le maire et les adjoints.
- Pour pouvoir voter, il faut avoir plus de 18 ans, et être inscrit sur la liste électorale de la commune.



- **Attention, il est désormais OBLIGATOIRE de présenter une pièce d'identité le jour du scrutin pour pouvoir voter.** Liste des pièces d'identité acceptées : Carte nationale d'identité - Passeport - Permis de conduire - Carte vitale avec photo - Carte de famille nombreuse avec photo délivrée par la SNCF - Permis de chasser avec photo délivré par le représentant de l'État... **Attention :** à l'exception de la carte nationale d'identité et du passeport, ces documents doivent être en cours de validité.

- **Procurations :** En cas d'absence le jour du scrutin, vous pouvez établir une procuration pour permettre à une personne inscrite sur la liste électorale de Plougar de voter à votre place. La procuration peut être établie au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'Instance de votre domicile ou de votre lieu de travail.

▪ **Note à l'attention des candidats:**

- La proposition est de créer une liste ouverte.
- Chaque candidat doit remplir une déclaration individuelle de candidature. (cerfa n° 14996*01). Par ailleurs un mémento à l'usage des candidats, est disponible sur le site internet du ministère de l'Intérieur (<http://www.interieur.gouv.fr/Elections/etre-candidat>) et à la mairie. Ces déclarations individuelles peuvent être regroupées sur une liste, et déposées ensemble en préfecture.
- Nous proposons donc à ceux et celles qui souhaitent figurer sur cette liste ouverte, de déposer en mairie leur candidature pour le **lundi 03 mars 2014 à 12h**. (A noter que les candidatures sont à déposer pour le 6 mars 2014, 18 heures dernier délai en préfecture ou sous-préfecture).
- Suite au dépôt de cette liste, une réunion des candidats sera programmée.

RECENSEMENT DES JEUNES

En application du décret n° 2002-446 du 29 mars 2002, les Françaises et les Français nés entre le 1^{er} janvier 1998 et le 31 mars 1998

sont tenus de se faire recenser avant le 15 avril 2014, dès qu'ils ont 16 ans.

Se munir d'une pièce d'identité et du livret de famille.

Cette démarche facilite l'inscription sur les listes électorales et déclenche la convocation à la Journée Défense et citoyenneté (JDC). Une fois recensé, le jeune obtient une attestation de recensement indispensable pour l'inscription à des concours ou examens.

Cette démarche est obligatoire mais surtout un acte citoyen.



BODILIS PLOUGAR FOOTBALL CLUB

Vous trouverez toutes les informations concernant le foot sur le site du club : www.bodilisplogarfc.com

PLOUGAR BODILIS HANDBALL CLUB

Site du Hand: www.pbhb29.com, vous y trouverez toutes les infos du Hand



DEFIBRILLATEUR

Le samedi 1^{er} mars, toute la population est conviée à 10h à la salle socioculturelle pour une formation sur l'utilisation du défibrillateur. Nous vous attendons nombreux.



NOTRE DOYENNE VIENT DE FÊTER SES 97 ANS

Marie CORBÉ, née PENGAM est la nouvelle doyenne de notre commune. Elle vient de fêter ses 97 ans entourée de ses trois enfants : Jean-Claude, Marie Louise et Michel en présence de sa belle sœur Françoise GALLIC, elle même âgée de 93 ans et d'autres membres de la famille.



Madame le Maire, accompagnée de Madame Marie HERRY et M. Joël LE BORGNE, membres du C.C.A.S. lui a rendu visite à la Maison de retraite de Guipavas où elle séjourne désormais. Ils lui ont souhaité un bon anniversaire de la part de toute la commune et c'est avec bonne humeur qu'elle a reçu les fleurs et les gâteries qui lui ont été offertes à cette occasion.

Marie est née à Bodilis le 21 janvier 1917 dans la petite ferme que tenaient ses parents. Elle se marie au début de l'année 1945 avec Louis CORBÉ, né à Toul-Trap. La famille vient s'installer à Plougar au lieu-dit Ty-Névez.

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni lundi 27 janvier sous la présidence de Mme Marie-France Mingam, Maire. Absent excusé : Gilbert Guillerm.

Les questions suivantes ont été examinées et approuvées à l'unanimité :

- **Travaux d'aménagement de la rue de Penkêar** : une demande de subvention sera déposée auprès des services de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) pour un montant de 178 324.78 €.
- **Modificatif du règlement du lotissement des Chênes** : le règlement de ce lotissement datant de 1980 sera remplacé par le Règlement National d'Urbanisme (R.N.U.) afin de permettre aux propriétaires concernés, des modifications sur leur habitation et ses annexes leur permettant d'être en conformité avec la réglementation actuelle.
- **Actualisation des statuts du Syndicat des eaux de Pont an Ilis** : le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification de ces statuts approuvée par délibération du Comité Syndical en date du 05 décembre.
- **Subvention à l'A.L.S.H.** : l'assemblée accepte le versement d'un acompte de 2 000 € dans l'attente du vote des subventions pour l'année 2014.



ADMR,
3 route de Plouescat
29440 Saint-Vougay.
Tél. : 02.98.29.58.73.

Le bureau ADMR est ouvert
au public :

Le lundi de 8h30 à 12h
Le mardi de 13h30 à 17h30
Le mercredi de 8h30 à 12h
Le jeudi de 13h30 à 17h30
Le vendredi de 13h30 à 16h

En dehors de ces horaires,
et si urgence :
02.98.69.93.12. ou
02.98.69.95.55.

ENSEMBLE PAROISSIAL BERVEN-LAMBADER



Messes en janvier:

Tous les samedis à 18 h à
Plouzévédé
Le 2 février à Plouvorn
à 10h45,
Le 9 février à Plougar à
9h30,
Le 16 février à Plouvorn
à 10h45,
Le 23 février à Saint-Vougay
à 10h45.

Relais Paroissiaux :

Mme Jeanne PINVIDIC :
02.98.68.50.47.,

Mme Yvonne EDERN :
02.98.68.53.96.,

Mme Paulette MOYSAN :
02.98.68.52.74.,

Mme Anne-Marie SALMAS :
02.98.68.54.28.

➤ **Syndicat Intercommunal Mixte du Finistère (SIMIF)** : l'ensemble des membres donne un avis favorable à l'unanimité sur le retrait des communes de : Le Faou, Plouénan et Plougoulm et l'adhésion de la commune de Guisseny conformément à la délibération du Comité du Syndicat en date du 19 décembre 2013 adoptant ces modifications.

➤ **Questions diverses :**

- **Voirie** : suite aux intempéries, un point est effectué pour lister l'ensemble des dégâts constatés sur les différentes voies communales. Il est évoqué également le démarrage des travaux d'aménagement de la rue de Penkêar : le dossier suit son cours.

ETAT CIVIL

- **Naissance** : Gabrielle BELIN, 12, hameau des Bruyères, née à Brest le 31.12.2013



DIVAGATION CHIENS

De nombreuses réclamations ont encore été faites en mairie concernant les divagations de chiens et leurs déjections. Nous vous rappelons que la divagation des chiens et des chats est interdite. Ceci implique qu'ils doivent être tenus en laisse ou enfermés le jour comme la nuit.

Merci de tenir compte de ce rappel.

CLUB DES AINES

- **Le 17 février** : sélection dominos et belote à Guimiliau
- **Le 18 février** : Assemblée générale du secteur du Ponant à Plougar.



TELETHON

Remerciement aux aînés ruraux qui ont participé au « **Téléthon** » en décembre dernier, **en remettant un chèque de 250 €.**

BIBLIOTHEQUE

C'est toujours avec grand plaisir que nous vous accueillons dans notre belle bibliothèque et le nombre grandissant d'adhérents est notre meilleure récompense.

Nous vous invitons à notre Assemblée Générale qui aura lieu le mardi 11 février 2014 à 20h30. Ce sera l'occasion pour nous de vous recevoir à la bibliothèque afin de vous expliquer notre fonctionnement et d'être à l'écoute de vos souhaits concernant le choix des ouvrages mais aussi de vos diverses attentes.



Alors que vous soyez bénévoles pour nos permanences, visiteurs assidus ou futurs lecteurs, nous vous attendons !!! Cela ne vous engage en rien ... Si ce n'est pas d'en savoir un peu plus sur notre petite bibliothèque... Venez partager avec nous ce moment convivial d'échanges.

Faites nous part de vos remarques et suggestions.
N'hésitez pas à venir nous rendre une petite visite !! A très bientôt.

Horaires d'ouverture : le mercredi de 17h30 à 18h45, le jeudi de 16h30 à 17h45, et le samedi de 10h à 11h30.

RELAIS PARENTS ASSISTANTES MATERNELLES



Dates de permanences pour le mois de février 2014

A Bodilis, en Mairie :
le jeudi 20 (9h à 12h)

A Plougourvest, en Mairie :
le mercredi 12 (de 9h à 12h)

A Plouzévéde, en mairie, le
jeudi 27 (de 9h à 12h)

A Landivisiau :
du lundi au vendredi (de 9h à
12h30 et de 13h30 à 17h),
permanences de soirée tous les
mercredis (de 17h à 20h sur
RDV), permanences de midi les
3 premiers vendredis du mois
(de 12h30 à 13h30)

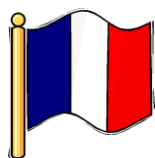
Temps d'éveil :

à Landivisiau le vendredi 7,
à Bodilis le lundi 3 à 10h30
(maison pour tous),
à Plouvorn les mardis 11 et 25,
à Plouzévéde le vendredi 14

Relais parents assistant(e)s
maternel(le)s,
5 rue des Capucins,
29400 LANDIVISIAU,
Tél : 02.98.24.97.15.,
Mail : rpam.paysdelandivisiau
@gmail.com



ANCIENS COMBATTANTS



L'Assemblée Générale des Anciens Combattants aura lieu le
vendredi 14 février à 18 heures à la salle communale.

Les épouses et veuves sont également invitées.
La réunion sera suivie d'un buffet campagnard.

COMITE D'ANIMATION : CARNAVAL DU 21 JUIN

L'organisation est sur les rails.

Trois commissions ont été créées.

Voici les personnes à contacter par toute personne désireuse d'offrir son aide
aux préparatifs à un moment ou à un autre au cours des prochaines
semaines.

- **Char** : Sébastien SALIOU au
06.62.98.43.88.
- **Costumes** : Marlène LE GUERN au
06.63.47.52.45.
- **Animation / enfants** :
Marie-Catherine GRALL au
06.22.94.90.39.



Une réunion de cette commission est prévue le mardi 11 février à
20h à la salle de l'ancienne bibliothèque.

Le comité d'animation utilisera le site internet de Plougar pour informer sur
les préparatifs.

ANIM'ADOS

Nouveauté pour les enfants de 9 et 10 ans.



Lors des prochaines vacances scolaires il sera proposé
une nouvelle activité sur une après-midi à l'essai destinée
aux enfants de 9 et 10 ans. Les informations vous seront
communiquées ultérieurement sur le site de
l'Anim'Ados : <http://adosbodilisplougar.jimdo.com>, par
voie de presse ou encore par l'intermédiaire de
l'école.

DON DU SANG

Les prochaines collectes de sang auront lieu à l'Espace des Capucins de
Landivisiau de 8h à 12h30, les **24, 25, 26 février 2014.**



PLOUGAR BODILIS HANDBALL CLUB

Les 2 équipes de loisirs du club qui se sont rencontrées en match aller le 3 Décembre 2013. Le match retour se jouera le 1er Avril 2014.

Les équipes se composent d'une bonne partie des joueurs de la saison passée renforcée par quelques nouveaux et des habitants de Plouzévéde qui ont souhaité se rattacher au club afin de constituer une équipe loisirs.



Nos "jeunes pousses" qui ont participé, le Samedi 21 Décembre au Tournoi de Noël qu'organise chaque année le club de Morlaix-Plougonven. Au total 3 équipes du club étaient représentées: Les Débutants 1 Mixte, les Débutantes 1 et les Débutantes 2.

Elouan Gosselin, Aurane Le Verge, Léa Milin, Emma Le Roux, Emy Bernard, Albane Picart, Sarah Morizur, Manon Floch, Lucie et Chloé Ven. Justine Dugast, Emy Picart, Malo Marec, Céline Milin, Théo Miossec, Florian Le Verge et Maelys Blavet.



Tournoi qui s'est déroulé dans une très bonne ambiance et qui a permis à nos joueurs de bien s'amuser sous les encouragements des parents venus nombreux les soutenir!

RIVERAINS DE LA BAN

L'assemblée générale de l'association des riverains de la BAN aura lieu le **vendredi 7 février à 18h30** à la « Salle d'activités » rue du Stade (en face du terrain de foot), à Plougourvest.

Ordre du jour : Bilan moral, bilan financier, intervention d'un médecin (Yann Plais) sur la pollution atmosphérique et ses conséquences sur la santé, questions diverses. Un pot de l'amitié sera servi après la réunion.

MSA PREVENTION SANTE : REUNION D'INFORMATION PUBLIQUE

Tout savoir sur l'Accident Vasculaire Cérébral.

Une réunion d'information publique sur l'AVC aura lieu **jeudi 27 février 2014 à 20h30**, à l'Espace Ar Brug, 4 route de Plouescat à Saint Vougay.

1^{ère} cause de handicap, l'AVC est au cerveau ce que l'infarctus est au cœur. Une prise en charge rapide est essentielle, d'où l'intérêt de détecter les 1^{ers} signes.


Cette soirée, ouverte à tous, sera animée par le Pr TIMSIT, neurologue au CHU de la Cavale Blanche à Brest.

Une information claire, illustrée d'exemples concrets, les questions sont les bienvenues tout au long de la conférence. Les élus MSA des cantons de Plouzévéde et Plouescat, organisateurs de cette soirée, vous invitent à y assister nombreux. Entrée gratuite.



Les questions les plus fréquentes sur le tri !

Est-ce que ce logo veut dire que l'emballage est recyclable ?

 Non absolument pas, ce logo présent sur 95% de nos emballages veut juste dire que l'entreprise est partenaire du programme de valorisation des déchets.

Pourquoi tous les plastiques ne sont pas recyclables ?

Actuellement, les seuls plastiques recyclables sont le PET (bouteilles d'eau...) et le PEHD (flacons de gel douche, bouteille de lait...). Les autres plastiques barquettes, pots, films ont une composition différente, sont difficile à trier et à recycler. Pour ne pas se tromper, je mets dans le conteneur jaune, les emballages plastiques qui ont la forme d'une bouteille ou d'un flacon.

Pourquoi ne doit-on pas mettre les emballages triés les uns dans les autres ?

La bouteille de lait dans le paquet de céréales par exemple ? Cela gêne considérablement le travail en centre de tri où les emballages doivent être séparés par matériaux pour être recyclés. En synthèse, les emballages doivent être déposés en vrac dans le conteneur jaune.

Peut-on jeter de la vaisselle ou un vase en verre dans le conteneur vert en même temps que les bouteilles ?

Non, vous ne pouvez pas. Le verre culinaire et la vaisselle en verre ont une composition chimique différente du verre d'emballage ce qui rend impossible leur intégration au calcin utilisé dans les fours verriers. Seuls les emballages en verre (bouteilles, pots et bocaux) doivent être déposés dans les conteneurs verts.

Doit-on laver les emballages avant de les mettre au tri ?

Non, c'est inutile. Le tri ne doit pas engendrer le gaspillage de ressources naturelles comme l'eau. Il faut simplement bien les débarrasser de leur contenu pour qu'ils soient recyclés.



Vous aussi vous avez des questions ? N'hésitez pas, posez votre question à Coralie Berthou au 02 98 68 42 41 ou par mail c.berthou@pays-de-landivisiau.com.

COLLECTE DES ORDURES MENAGERES : MISE EN PLACE DE CONTENEURS INDIVIDUELS EN CAMPAGNE

Dans le cadre de l'amélioration du service de collecte des déchets ménagers, la communauté de communes du Pays de Landivisiau a décidé d'équiper de **poubelles individuelles** les foyers situés en campagne sur la commune de Plougar.

Aussi à compter de la fin février 2014, les services communautaires aidés des services municipaux procéderont à la distribution des conteneurs auprès de chacun des foyers. Ces conteneurs d'une contenance de 120 ou 240 litres sont destinés à recevoir les ordures ménagères et devront être présentés la veille du jour de collecte au point de regroupement qui vous sera indiqué lors de la distribution. La collecte sera réalisée le vendredi matin. Les conteneurs collectifs actuellement utilisés sur cette zone seront ensuite retirés.





La récente tempête de fin d'année a montré tous les risques que présente une proximité trop forte de la végétation par rapport aux réseaux de distribution électrique. Nombre de nos administrés en ont subi les conséquences par des coupures d'électricité souvent longues.

Voici quelques rappels pour inciter tous les propriétaires d'arbres à en réaliser l'élagage et même parfois l'abattage si nécessaire.

- **L'ELAGAGE : une action indispensable**

Les branches d'un arbre situées à proximité d'une ligne électrique sous tension peuvent devenir dangereuses dès qu'elles approchent à moins d'un mètre ! Elles peuvent provoquer des coupures de courant, la rupture de câbles ou entraîner des accidents corporels graves. Il est donc nécessaire d'élaguer ou faire élaguer la végétation située à proximité des lignes électriques.

- **Qui est responsable ?**

- **L'élagage est à la charge du propriétaire ou de l'occupant du terrain**

En tant que propriétaire ou occupant d'un terrain où sont implantés des arbres, j'ai la responsabilité de l'élagage des branches qui surplombent le domaine public (trottoirs, routes, bas côtés, fossés)

Dans ce cas 2 possibilités s'offrent à moi. : Confier mon élagage à une entreprise spécialisée ou effectuer moi-même l'élagage. Des plaquettes d'information sur le sujet sont à disposition à la mairie pour expliquer dans les 2 cas les démarches à suivre. **Le propriétaire ou exploitant d'une parcelle a également la responsabilité de ne pas planter d'arbre sous les lignes existantes ou à proximité immédiate de celles-ci. Le saviez-vous ?** : Lorsque des branches ou la chute d'un arbre occasionnent des dégâts sur les lignes électriques situées sur le domaine public, ERDF facture le montant de la réparation. Celui-ci est en moyenne de 6 000 €. En cas de manque d'entretien votre assureur pourrait refuser de garantir les dommages causés.

- **L'élagage est à la charge d'ERDF.**

Lorsque le réseau électrique (branchement exclu) est sur votre propriété, ERDF réalise l'élagage de la végétation située à proximité de la ligne pour assurer en permanence le respect des distances de sécurité.

Au préalable chaque propriétaire ou occupant est directement informé par l'élagueur, prestataire d'ERDF, de son intervention.

- **Le Bon Conseil : Élaguer régulièrement votre végétation.** Une fois l'élagage de la végétation effectué, ERDF recommande aux propriétaires de maintenir une distance minimale de 3 mètres avec le réseau électrique. Ainsi l'entretien sera facilité et pourra être réalisé en toute sécurité.

INFORMATIONS DIVERSES

- A louer au Bourg de Plougar, **un appartement**, comprenant : un séjour cuisine, deux chambres, une salle de bains, un dégagement, un placard. Proche école. Loyer : 332,20 €. Contacter la mairie.
- A louer, maisonnette de type T2, de 47,60 m², libre immédiatement. Loyer : 201 € + charges. contacter Armorique Habitat au 02.98.85.42.34.

Le prochain bulletin municipal paraîtra **le lundi 03 mars 2014**.

Les communiqués sont à remettre en Mairie pour le **lundi 24 février à midi** au plus tard, merci.

Vous pouvez adresser vos articles par mail de préférence à l'adresse suivante : mairie.plougar@wanadoo.fr

CALENDRIER DES FESTIVITES 2014

Janvier

Ecole : Opération crêpes le 30 janvier 2014

Février

Association de Chasse : Chasse à courre (lièvre) le samedi 22 février 2014

Mars

Associations Foot et Hand : Repas Bœuf-Carotte le 9 mars 2014

Aînés ruraux : Repas de mardi gras le 18 mars 2014

Avril

Aînés ruraux : Rencontre Plougar-St Vougay le 01 avril 2014

Comité d'animation : Chasse à l'œuf le 21 avril 2014

Mai

Association de chasse : Concours de pétanque le 01 mai 2014

Aînés ruraux : Sélection secteur du Ponant pour le concours départemental de Pétanque le 05 mai 2014

Ecole : Opération pizzas le 23 et 30 mai 2014

Associations Foot et Hand : Tournoi des familles le 08 mai 2014

Association Foot : Tournoi foot jeunes le 10 mai 2014

Juin

Comité d'Animation : Carnaval suivi de la fête de la St Jean le 21 juin 2014

Juillet

Aînés ruraux : Interclub le 1^{er} juillet 2014

ADMR : Vente de gâteaux le 06 juillet 2014

Septembre

ADMR : Loto à l'ancienne sur la commune de Plougar 27 septembre 2014

Octobre

Ecole : Repas Kig Ha Farz le 12 octobre 2014

Aînés ruraux : Jeu le « Saviez-vous ? » le 21 octobre 2014

Comité d'animation : Rando Jogging le 26 octobre 2014

Décembre

Téléthon début décembre

Ecole : opération sapins de Noël le 06 décembre 2014.